

Si le message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

FLASH

# CONCURRENCE ET CONSOMMATION

La Lettre d'information de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

N° 07 - juin 2022

## Consultez le bilan 2021 de l'action de la DGCCRF !



En 2021, la DGCCRF a procédé à 133 277 contrôles auprès de 91 209 établissements et sites internet. Ils ont donné lieu à 38 094 avertissements, injonctions, procès-verbaux pénaux et amendes administratives.

Olivia Grégoire, ministre déléguée, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, et Virginie Beaumeunier, directrice générale de la DGCCRF, ont présenté, lundi 11 juillet, le bilan d'activité 2021 de la DGCCRF et ses priorités 2022.

[Accédez au replay de la conférence de presse](#)



### Trois questions à Virginie Beaumeunier, directrice générale de la DGCCRF

Transition écologique, nouveaux pouvoirs pour mieux protéger les consommateurs sur internet, prix et pouvoir d'achat... Virginie Beaumeunier revient sur les événements marquants de l'année 2021 et les perspectives 2022.

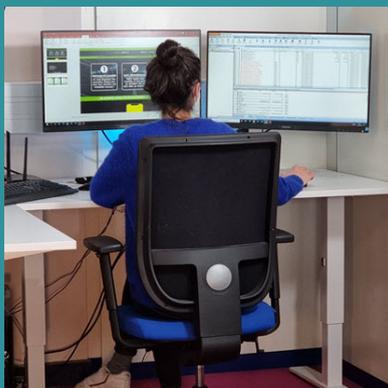
[Accédez à l'interview](#)



### Lutter contre le démarchage téléphonique dans la rénovation énergétique

Pour lutter contre les pratiques commerciales trompeuses, la loi du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique dans ce secteur d'activité, sauf si l'entreprise est déjà liée par un contrat au consommateur démarché, et alourdit les sanctions pour les contrevenants. En 2021, 41 entreprises ont fait l'objet de suites pour ne pas avoir respecté cette interdiction : 30 ont reçu une injonction à cesser leurs pratiques, 11 ont fait l'objet d'un procès-verbal.

**Plus d'infos en page 35 du bilan d'activité 2021.**



### Encadrer davantage les grandes plateformes

Finalisé dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, le *Digital Markets Act* vise à encadrer le comportement des plus grandes plateformes numériques, dont les Gafam, qui ont acquis des positions quasi incontournables pour les places de marché et le commerce en ligne. Plusieurs mesures sont prévues pour garantir la loyauté des relations commerciales et une concurrence saine.

**Plus d'infos en page 41 du bilan d'activité 2021.**



### Mieux informer sur les rappels de produits dangereux

Lancé en avril 2021, le site [rappel.conso.gouv.fr](http://rappel.conso.gouv.fr) centralise les alertes de produits dangereux (sauf médicaments et dispositifs médicaux). Les professionnels ont l'obligation d'y déclarer leurs produits faisant l'objet d'un rappel. Les consommateurs y retrouvent la liste exhaustive et actualisée des produits dangereux rappelés. En 2021 ce sont 3 576 rappels de produits qui ont été publiés sur RappelConso. Le projet, qui réunit plusieurs ministères, s'inscrit dans la stratégie d'innovation de la DGCCRF et sa volonté de renforcer l'information des consommateurs.

**Plus d'infos en page 47 du rapport annuel.**

[Téléchargez le bilan d'activité 2021](#)

Suivez-nous sur



[Twitter](#)



[Facebook](#)



[RSS](#)



[LinkedIn](#)

**Abonnement - Modification de l'abonnement - Archives - Désabonnement**

**Crédits photo** : DGCCRF-Fotolia-Phovoir-Pixabay-AdobeStock

Concurrence et consommation est éditée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Directrice de la publication : Virginie BEAUMEUNIER / Rédacteur en chef : Cyrille BOITEL / Rédactrice en chef déléguée : Hélène GARCIA / Équipe de rédaction : Muriel BOURGEOIS et les contributeurs / Conception bandeau : Aphania pour le Sircom / Conception : Key Performance Group pour le Sircom. Routage : Hubscore. Copyright DGCCRF. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui

vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel à [contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr)